Feuille des conditions – CPG marchés boursiers – indice canadien (non enregistré)

La présente feuille des conditions doit être lue conjointement avec les conditions générales (les « conditions générales ») pour tous les CPG marchés boursiers non enregistrés que vous achetez et avec le reçu du déposant ainsi qu'avec tout document remis au moment de l'achat. Tout CPG marchés boursiers dont vous faites l'achat sera régi par l'ensemble formé par la présente feuille des conditions, les conditions générales et le reçu du déposant (collectivement, les « conditions relatives au CPG marchés boursiers »), qui lui sont applicables. Pour obtenir plus de renseignements sur ce produit, veuillez consulter le site www.hsbc.ca/outildesuivi.

A. Caractéristiques du placement

1.	CPG marchés boursiers – option choisie	Indice canadien
2.	Date de début :	28 mai 2012
3.	Indice(s) applicable(s) :	Indice S&P/TSX 60[MD]
4.	Description de l'(des) indice(s) :	Voir Annexe A
5.	Date de fixation de l'(des) indice(s) :	28 mai 2012
6.	Date d'observation finale :	19 mai 2014
7.	Durée	2 ans à partir de la date de début
8.	Date d'échéance :	28 mai 2014
9.	Taux d'intérêt initial :	s. o.
10.	Taux de participation du client :	35 %
11.	Taux de rendement minimal :	0 % (soit 0 % composé annuellement)
12.	Encaissement/remboursement par anticipation	Non permis
13.	CPG émis par :	Banque HSBC Canada

B. Autres conditions

Risques

La HSBC garantit le remboursement du capital et le paiement de tout intérêt produit par ce CPG marchés boursiers conformément aux conditions relatives au CPG marchés boursiers. Des risques sont toutefois associés à ce CPG. Avant d'acheter le CPG, vous devriez lire attentivement les conditions relatives au CPG marchés boursiers et en discuter avec votre conseiller financier ou avec un représentant de la HSBC afin de vous assurer d'avoir bien compris les conditions qui s'appliquent à ce CPG et les risques qui y sont associés.

Renseignements sur l'indice

L'indice lié au CPG que vous avez acheté est indiqué à la première page de la présente feuille des conditions et décrit dans l'annexe A incluse aux présentes. Certains dénis et limitations de responsabilité s'appliquent à l'indice et à l'utilisation qu'en fait la HSBC relativement à votre CPG. Des renseignements à ce sujet sont fournis à l'annexe A que nous vous prions d'examiner attentivement.

Annexe A — Feuille des conditions CPG marchés boursiers de la HSBC— indice canadien

Description de l'indice

Indice S&P/TSX 60MD

L'indice S&P/TSX60MD est pondéré selon la capitalisation boursière de 60 sociétés comptant parmi les plus importantes et dont les titres sont les plus liquides (volumes d'échanges particulièrement élevés) de la Bourse de Toronto (le «TSX»). Il s'agit généralement de chefs de file nationaux ou internationaux dans leur secteur. La composition de l'indice S&P/TSX 60MD peut être modifiée à l'occasion.

Indice – Marques de commerce et dénis de responsabilité

Indice S&P/TSX 60MD

« Standard & Poor's MD », « S&P MD » et « S&P/TSX 60MD » sont des marques de commerce de The McGraw Hill Companies, Inc. utilisées par la Banque HSBC Canada en vertu d'une licence. Standard & Poor's, une division de The McGraw Hill Companies, Inc., ne commandite, n'endosse, ne vend ni ne recommande les CPG marchés boursiers de la HSBC. Standard & Poor's ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie expresse ou tacite aux propriétaires de CPG marchés boursiers de la HSBC ou à aucun membre du public quant à la pertinence d'un placement dans des certificats de dépôt en général ou dans des CPG marchés boursiers de la HSBC en particulier ou quant à la capacité de l'indice S&P/TSX 60MD de suivre l'évolution générale des marchés boursiers. La seule relation qui existe entre le promoteur de l'indice et la Banque HSBC Canada concerne le droit d'utilisation de certaines marques de commerce de Standard & Poor's et de l'indice S&P/TSX 60MD, lequel est établi, compilé et calculé par Standard & Poor's sans égard à la Banque HSBC Canada ou aux CPG marchés boursiers de la HSBC. Le promoteur de l'indice n'assume aucune obligation de tenir compte des besoins de la Banque HSBC Canada ni des propriétaires des certificats de dépôt quant à l'établissement, à la composition ou au calcul de l'indice S&P/TSX 60MD. Standard & Poor's n'a pas participé à la détermination de la période de vente des CPG marchés boursiers de la HSBC, ni des prix de vente ou des quantités qui seront émises, ni dans l'établissement ou le calcul de la formule selon laquelle les CPG marchés boursiers de la HSBC doivent être convertis en espèces, et n'en est aucunement responsable. Le promoteur de l'indice n'assume aucune obligation ou responsabilité quant à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation des CPG marchés boursiers de la HSBC.

STANDARD & POOR'S NE GARANTIT NI L'EXACTITUDE NI L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE S&P/TSX 60MD NI D'AUCUNE DONNÉE INTÉGRÉE À CET INDICE OU TOUTE COMMUNICATION, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES COMMUNICATIONS ORALES OU ÉCRITES (Y COMPRIS LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) AU SUJET DES PRÉSENTES. STANDARD & POOR'S, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE NE SERONT EN AUCUNE FAÇON RESPONSABLES DE DOMMAGES OU DE PERTES RÉSULTANT D'ERREURS, D'OMISSIONS, DE RETARDS OU D'INTERRUPTIONS RELATIFS À L'INDICE. STANDARD & POOR'S ET SES TIERCES PARTIES NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS QUI SERONT OBTENUS PAR LA BANQUE HSBC CANADA, LES PROPRIÉTAIRES DE CPG MARCHÉS BOURSIERS DE LA HSBC OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ QUI UTILISE L'INDICE S&P/TSX60MD OU TOUTE DONNÉE INTÉGRÉE À CET INDICE. STANDARD & POOR'S NE DONNE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE, AU CARACTÈRE APPROPRIÉ OU À L'UTILISATION À DES FINS PARTICULIÈRES DE L'INDICE S&P/TSX 60MD, DE DONNÉE INTÉGRÉE À CET INDICE. SANS RESTREINDRE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, STANDARD & POOR'S, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU SES CONCÉDANTS DE LICENCE RÉCUSENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, PUNITIF, INDIRECT OU ACCESSOIRE (Y COMPRIS TOUT MANQUE À GAGNER, TOUTE PERTE LIÉE AUX OPÉRATIONS, TOUTE PERTE DE TEMPS OU DE SURVALEUR) POUVANT RÉSULTER DE L'UTILISATION DE CET INDICE, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, QUE CE SOIT EN VERTU DE LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU SANS FAUTE OU AUTRE.